



OTIF/RID/CE/GTP/2020/16

16 novembre 2020

Original : français et anglais

RID : 12^e session du Groupe de travail permanent de la Commission d'experts du RID
(Réunion à distance, 24 et 26 novembre 2020)

Objet : Commentaires de la Belgique sur le document OTIF/RID/CE/GTP/2020/1
(Fixation de constructions annexes soudées)

Communication de la Belgique

1. Pour faciliter les discussions sur le document OTIF/RID/CE/GTP/2020/1 (Fixation de constructions annexes soudées), la Belgique reproduit ci-dessous le paragraphe 3 du document ECE/TRANS/WP.15/AC.1/158/Add.1 (rapport du groupe de travail sur les citernes de la Réunion commune de septembre 2020) :

« 3. *The document contained two issues. On the issue of fixing of welded elements to the shell there was consensus among the experts that provisions should express the purpose and not be design restrictive. A more general new wording was introduced that would be suitable for tank-containers as well as tank-vehicles. **It was remarked that the text for tank-wagons in the French language version could be improved by lining the wording up with that of the English version.*** ».

2. Le texte proposé pour la version française dans l'annexe II du document ECE/TRANS/WP.15/AC.1/158 (rapport de la Réunion commune de septembre 2020) est le suivant :

[(RID:)

6.8.2.2.1 *Modifier le texte figurant dans la colonne de gauche comme suit :*

« *Pour éviter que le réservoir se déchire en cas de sollicitations accidentelles, les éléments soudés doivent être fixés à la citerne en respectant les conditions suivantes :*

Liaison avec le châssis : fixation au moyen d'une pièce intermédiaire assurant la répartition des efforts dynamiques,

Supports de la passerelle supérieure, de l'échelle d'accès, des tubes de drainage, de la commande de l'obturateur interne et autres supports transmettant des efforts : fixation sur des semelles intermédiaires soudées, Dimensionnement approprié ou autres mesures de protection (par exemple zone fusible). ».]

3. Au point 2 de son document OTIF/RID/CE/GTP/2020/1, le Secrétariat de l'OTIF signale qu'en plus de divergences mineures, il apparaît que par la formulation choisie, les versions française et allemande, à la différence de la version anglaise, comporte une liste non exhaustive des mesures.
4. À la page suivante, la Belgique reproduit un tableau avec les 3 versions linguistiques et les modifications à la version française suggérées par le groupe de travail sur les citernes de la Réunion commune.

FR	EN	DE
<p>Les fixations de constructions annexes soudées doivent être réalisées de manière à empêcher que le réservoir ne soit éventré en cas de sollicitations dues à un accident. Les mesures suivantes permettent de satisfaire à cette condition</p> <p>Pour éviter que le réservoir se déchire en cas de sollicitations accidentelles, les éléments soudés doivent être fixés à la citerne en respectant les conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> – liaison avec le châssis : fixation par l'intermédiaire d'une selle au moyen d'une pièce intermédiaire assurant la répartition des efforts dynamiques ; – supports de la passerelle supérieure, de l'échelle d'accès, des tubulures de vidange des tubes de drainage, de la commande de la soupape de l'obturateur interne et autres consoles de transmission d'efforts supports transmettant des efforts : fixation par l'intermédiaire d'une plaque de renfort rapportée par soudure sur des semelles intermédiaires soudées, – dimensionnement approprié ou autres mesures de protection (par exemple « zone fusible). 	<p>To prevent tearing of the shell due to accidental stresses, welded elements shall be fixed to the tank as follows:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Underframe connection: securing by means of a pad ensuring distribution of dynamic loads; – Supports for upper gangway, access ladder, drainage pipes, valve control mechanisms and other load transmission brackets: securing by means of weld-on reinforcement plate; – Appropriate dimensioning or other protective measures (e.g. designated breaking point). 	<p>Die Befestigungen von angeschweißten Anbauteilen müssen so ausgeführt sein, dass ein Aufreißen des Tankkörpers im Falle von unfallbedingten Beanspruchungen verhindert wird. Dies kann durch folgende Maßnahmen erreicht werden:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Verbindung mit dem Untergestell: Befestigung mittels Sattelblech zur Verteilung der dynamischen Kräfte; – Stützen für Arbeitsbühne, Aufstiegsleiter, Ablassstutzen, Ventilbetätigung und andere kräfteübertragende Konsolen: Befestigung über eine angeschweißte Verstärkungsplatte; – entsprechende Dimensionierung oder andere Schutzmaßnahmen (z. B. Sollbruchstelle).